



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Espèces, écosystèmes, paysages

Etat de la mise en œuvre des inventaires des biotopes d'importance nationale: résultats de l'enquête menée auprès des cantons

Situation à l'automne 2010

En collaboration avec : Section Espèces, écosystèmes, paysages. Groupe de travail BIOP.

Evaluation et rédaction

Leslie Bonnard
Christophe Hunziker

Accompagnement OFEV

Rolf Waldis

Sommaire

1	Résumé	4
2	Introduction	5
3	Résultats et commentaires	6
3.1	Mise en œuvre	6
3.2	Statut de protection actuel des objets	7
3.3	Gestion / entretien	9
3.4	Mesures de revalorisation	10
3.5	Mesures de lutte contre les espèces exotiques	11
3.6	Urgence	12
4	Conclusion	13
4.1	Protection des biotopes	13
4.2	Questionnaire	13
4.3	Suite des travaux	13

Annexe:

Tableau des résultats par canton (rendus anonymes) → FORMAT A3

1 Résumé

Le présent rapport fait le point sur l'état des biotopes et sites marécageux d'importance nationale en 2010. Les délais fixés par la loi pour la mise en œuvre des inventaires fédéraux des biotopes et des sites marécageux sont expirés. L'inventaire des prairies et pâturages secs (PPS) constitue cependant une exception: entré en vigueur en 2010, il doit être achevé en 2020.

L'autoévaluation des cantons montre que deux bons tiers des objets (sauf PPS) sont mis en œuvre. Un peu plus de deux tiers des objets sont également protégés de manière contraignante pour les propriétaires fonciers. Moins de 10 % des objets ne bénéficient par contre d'aucun statut de protection. La gestion et l'entretien sont réglés pour plus de trois quarts de tous les objets.

Les instruments de la mise sous protection et les dispositions régissant la gestion ou l'entretien sont adaptés au type d'inventaire et varient donc considérablement. Ainsi, il est établi soit des contrats de gestion, soit des plans de protection et d'entretien selon les milieux naturels et leurs exigences.

La nécessité de procéder à une évaluation du biotope ou de prendre des mesures contre les espèces exotiques a été indiquée pour au moins 1600 objets. De l'avis des cantons, il est même urgent d'intervenir dans 1253 cas, soit dans à peu près un cinquième de tous les objets inventoriés. Cela indique que l'inventorisation n'a pas toujours eu l'effet escompté sur la qualité des objets, en dépit d'un avancement rapide.

L'état de la mise en œuvre varie selon les cantons, comme le montre le tableau figurant à la fin du présent rapport (données anonymes).

Il est encourageant de constater que la mise en œuvre devrait bientôt être achevée, malgré des retards parfois importants. A l'avenir, les efforts devront porter sur l'application de l'inventaire PPS ainsi que sur une amélioration générale de la qualité des objets inventoriés.

2 Introduction

Le présent rapport fait le point sur l'état de la mise en œuvre (dispositions de protection cantonales) des sites marécageux et biotopes d'importance nationale. Il informe aussi sur la qualité des objets au cas où il faudrait des mesures d'application.

Les délais fixés pour la mise en œuvre des sites marécageux et des biotopes d'importance nationale (art. 6 des ordonnances y relatives) sont expirés, alors que ceux définis pour les objets de l'inventaire PPS, entré en vigueur en 2009 seulement, courent encore jusqu'en 2020. Le cas échéant, les objets PPS sont donc traités à part dans ce qui suit, pour éviter qu'ils ne compliquent l'interprétation de la statistique.

L'art. 10 des ordonnances sur les sites marécageux et les biotopes d'importance nationale (art. 13 pour l'OBat et l'OPPS) oblige les cantons à rendre régulièrement compte à la Confédération de l'état de la protection de leurs objets inventoriés, tant que la protection n'est pas totalement en place. Il s'agit en pratique de répondre aux questionnaires que l'OFEV organise périodiquement pour chaque inventaire. En 2010, ces questionnaires ont été regroupés pour la première fois en une seule enquête uniforme. Les réponses qui y ont été apportées sont à la base de ce rapport.

Les cantons ont rédigé un rapport sur les inventaires fédéraux suivants:

- Sites marécageux d'importance nationale (SM) – 104 objets
- Hauts-marais d'importance nationale (HM) – 557 objets
- Bas-marais d'importance nationale (BM) – 1202 objets
- Zones alluviales d'importance nationale (ZA) – 302 objets
- Sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN) – 832 objets
- Prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS) – 2934 objets

Au total, 5931 objets ont été pris en compte. Ce nombre est supérieur au chiffre officiel, puisque les objets situés dans plusieurs cantons sont comptés ici une fois par canton.

Les résultats des précédents questionnaires sur les sites marécageux, les marais, les zones alluviales et les sites de reproduction de batraciens d'importance nationale ont été pris en considération lors de la préparation de l'enquête actuelle. Cela permet de comparer la part des objets protégés de manière contraignante pour les propriétaires fonciers entre les différentes enquêtes. Toutefois, comme les questions ont été formulées de manière différente, des divergences sont toutefois possibles. Les données des anciens questionnaires n'ont pas encore été transférées dans la nouvelle structure, puisque cela ne peut se faire de façon cohérente pour tous. Il est cependant prévu de maintenir une grande partie de la présente structure pour de futures enquêtes. Les cantons ont la possibilité d'actualiser eux-mêmes leurs propres données au fur et à mesure ou pour la date fixée (probablement dans quatre ans).

Nous avons pu évaluer les réponses de 25 cantons sur 26, qui ont tous répondu entièrement aux questions sur la mise sous protection et la gestion des objets inventoriés. Nous avons reçu des données plus détaillées concernant la revalorisation et les espèces exotiques pour 3441 objets (58 %). Les réponses des cantons sont une autoévaluation et ont été reprises telles quelles pour l'analyse.

3 Résultats et commentaires

3.1 Mise en œuvre

L'objet est-il mis en œuvre, c'est-à-dire la délimitation des objets et les mesures de protection et d'entretien ont-elles été réalisées ? → Oui / Non

Les réponses des cantons révèlent que seuls deux tiers des objets concernés (sauf PPS) sont mis en œuvre, bien que les délais aient tous expiré. Les cantons ne donnent aucune indication pour 14 % des objets.

Mise en œuvre	SM	%	HM, BM, ZA, IBN	%	PPS	%	Total	%
Oui	79	76	2040	71	668	23	2787	47
Non	25	24	446	15	1686	57	2157	36
Pas de données	0	0	407	14	580	20	987	17
Total	104	100	2893	100	2934	100	5931	100

L'avancement de la mise en œuvre varie selon les inventaires. Si les marais et les sites marécageux figurent en tête, c'est sans doute en raison de leur protection stricte imposée par la Constitution et la loi, en vigueur depuis des années. Pour leur part, les zones alluviales et les sites de reproduction de batraciens ont pris un net retard. Dans un grand nombre de cantons, cela est dû principalement au manque de ressources financières et humaines. La mise en œuvre formelle des PPS dans le sens d'une mise sous protection ne fait que démarrer dans certains cantons, bien que l'utilisation d'environ un tiers de tous les objets soit déjà réglée par contrat.

Marais et sites marécageux

Mise en œuvre	SM	%	HM	%	BM	%
Oui	79	76	488	88	903	75
Non	25	24	35	6	142	12
Pas de données	0	0	34	6	157	13
Total	104	100	557	100	1202	100

Zones alluviales, prairies et pâturages secs, sites de reproduction de batraciens

Mise en œuvre	ZA	%	PPS	%	IBN	%	IBN itinérants	Objets %
Oui	176	58	668	23	473	57	176	58
Non	124	41	1686	57	145	17	124	41
Pas de données	2	1	580	20	214	26	2	1
Total	302	100	2934	100	832	100	302	100

Les données sur la mise en œuvre et celles sur la protection contraignante pour les propriétaires fonciers présentent une assez bonne cohérence. Les cantons estiment que 12 % des objets déclarés protégés de manière contraignante pour les propriétaires fonciers ne sont pas encore totalement mis en œuvre, notamment parce qu'ils ne sont toujours pas inscrits dans le plan directeur ou parce qu'une partie seulement se situe dans le périmètre de protection cantonal. Par ailleurs, 66 objets (surtout des PPS et quelques sites de reproduction de batraciens) sont qualifiés de « mis en œuvre » par les cantons, alors que leur protection n'est pas contraignante pour les propriétaires fonciers. Dans la plupart de ces cas, la gestion, plus précisément l'entretien, sont cependant garantis.

3.2 Statut de protection actuel des objets

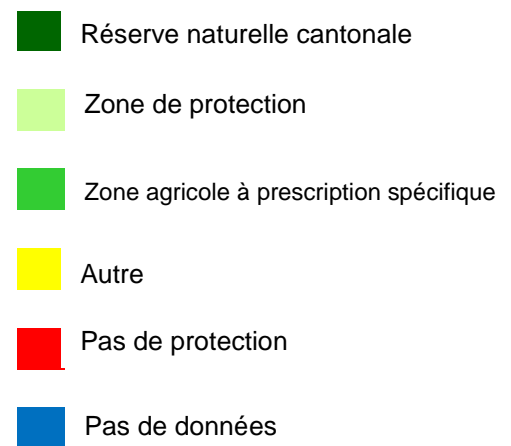
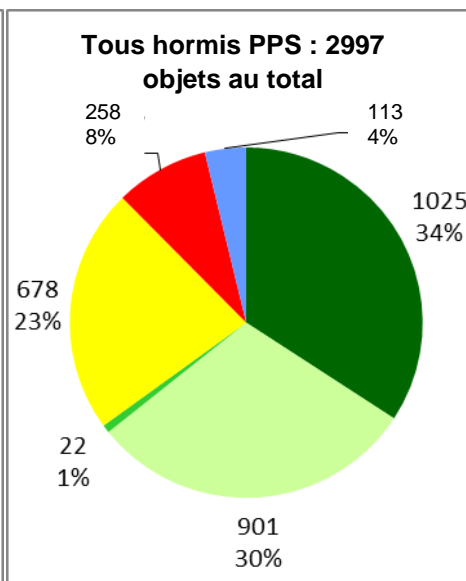
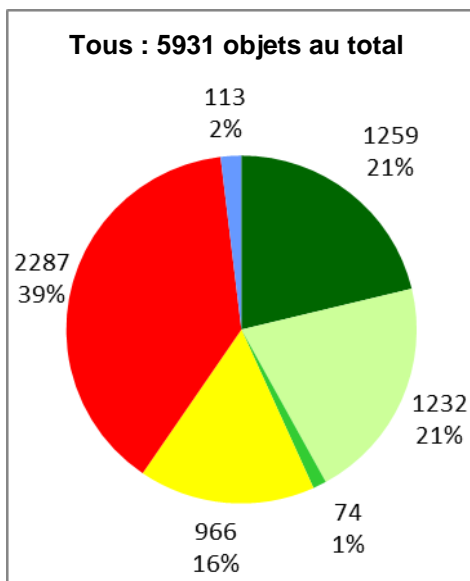
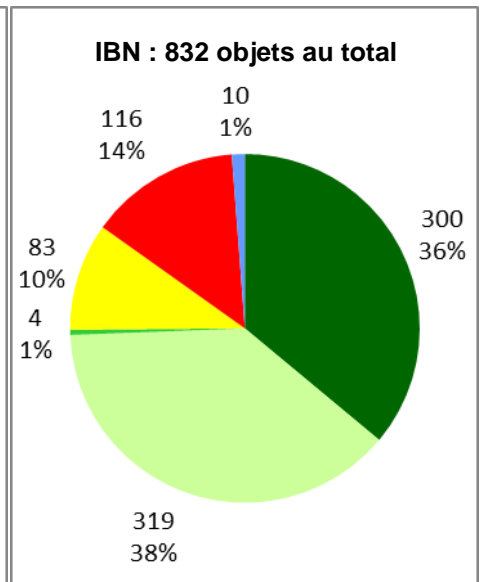
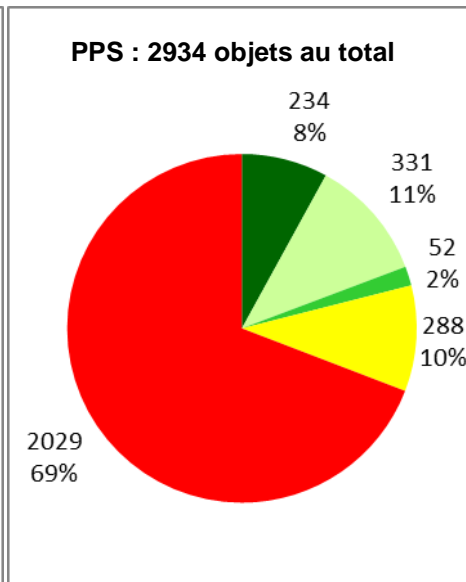
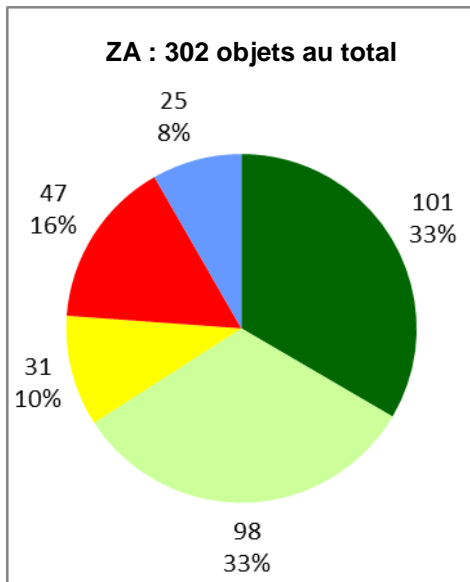
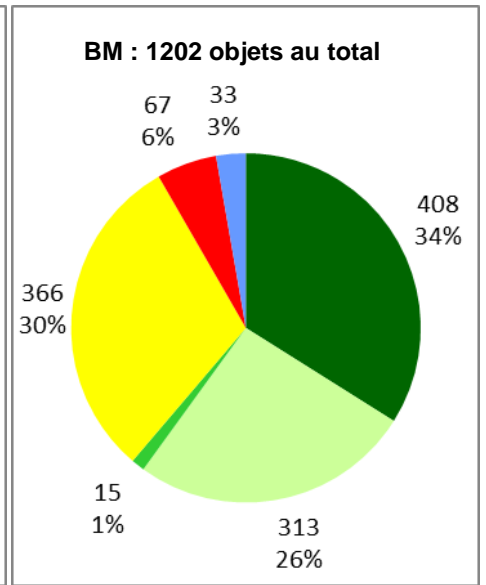
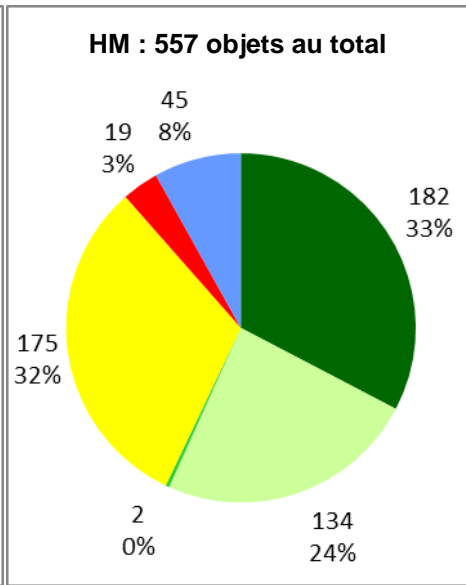
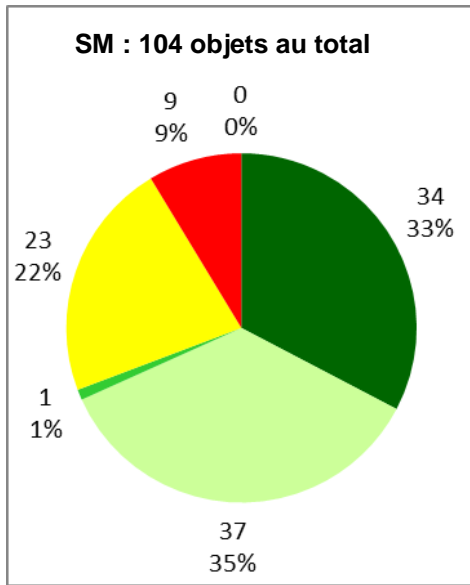
L'objet est-il protégé de manière contraignante pour les propriétaires fonciers et si oui, comment ? → Réserve naturelle cantonale / Zone de protection selon le plan d'affectation communal / Zone agricole soumise à des prescriptions spécifiques concernant les biotopes dans le plan d'affectation communal / Autres / Pas de protection contraignante pour les propriétaires fonciers

Tous les objets protégés de manière contraignante pour les propriétaires fonciers sont représentés en vert dans le graphique. Ce statut de protection et l'inscription dans les plans directeurs cantonaux constituent la première étape de la mise en œuvre durable d'un objet inventorié. Ici aussi, de nettes différences apparaissent entre les marais et les sites marécageux d'une part, les zones alluviales et les sites de reproduction de batraciens au milieu et les prairies et pâturages secs d'autre part.

Les objets marqués en jaune sont ceux que les cantons ont fait entrer dans la catégorie « Autres », notamment pour les raisons suivantes (évoquées dans les remarques):

- Protection contraignante pour les propriétaires fonciers s'appliquant à une partie seulement de l'objet
- Inscription dans les plans directeurs cantonaux
- Autorisations d'exploitation
- Planification des alpages
- Zone prioritaire PPS (en projet)
- Contrats
- Propriété du canton même
- Propriété d'une ONG
- Divers ou pas d'indications

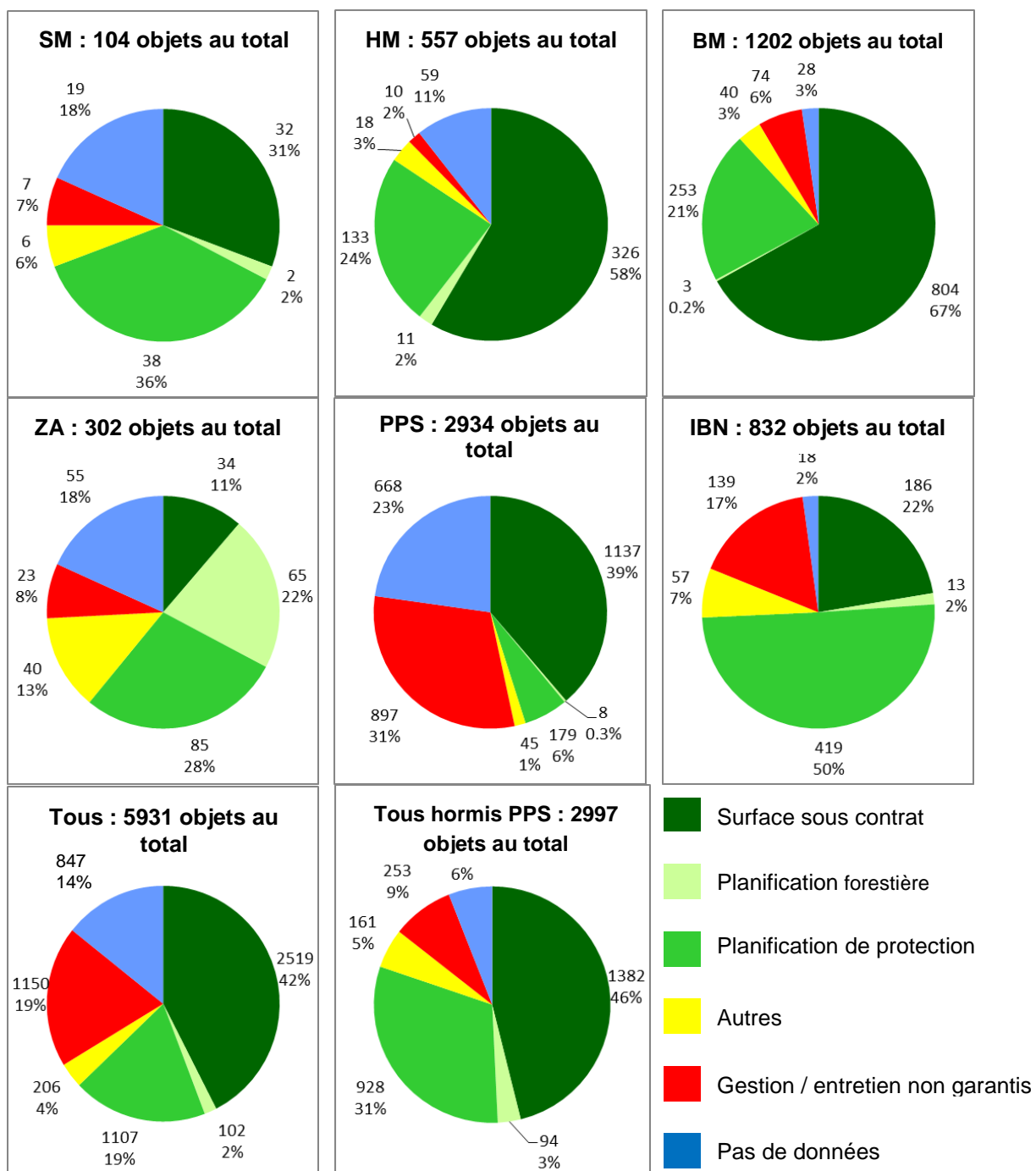
Sauf autorisations d'exploitation avec prescriptions spéciales pour les objets itinérants de l'inventaire des sites de reproduction de batraciens, les cantons doivent soit prouver que la protection durable est déjà assurée, soit appliquer ultérieurement la protection contraignante pour les propriétaires fonciers.



3.3 Gestion / entretien

L'exécution implique l'entretien approprié ou la gestion adaptée des objets inventoriés pour en assurer et maintenir la qualité. Les réponses des cantons montrent qu'en réalité cela est souvent convenu *avant* la protection contraignante pour les propriétaires fonciers: l'entretien ou la gestion sont réglés dans nettement plus d'objets que la protection contraignante pour les propriétaires fonciers.

Ici aussi, on observe de nettes différences entre les inventaires. De même que pour la protection, ce sont les marais et les sites marécageux qui ont le plus d'avance. Il est également intéressant de constater que l'emploi des instruments à disposition varie selon le milieu naturel et ses exigences.

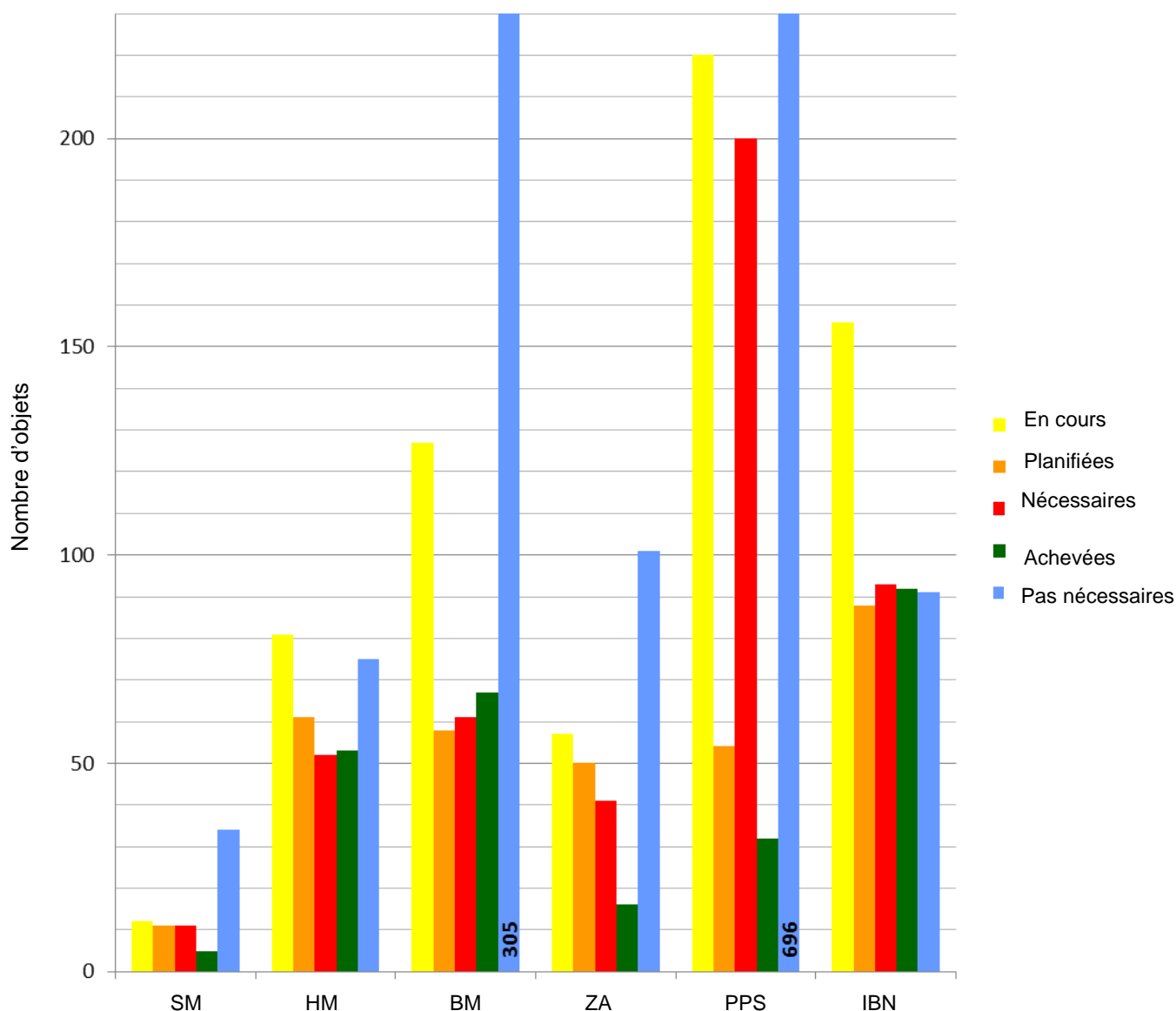


3.4 Mesures de revalorisation

Des mesures de revalorisation sont-elles nécessaires → Oui, en cours / Oui, planifiées / Oui, nécessaires / Non, pas nécessaires / Non, déjà achevées

Les cantons ont donné des indications sur la nécessité de prendre des mesures de revalorisation pour une bonne moitié des objets (51 %), dont la moitié également, soit un quart de tous les objets inventoriés, nécessite des mesures de revalorisation (en cours, planifiées, nécessaires). La situation étant à peu près semblable dans les cas où aucune indication n'était possible, on estime que globalement la moitié des objets inventoriés ont besoin d'être revalorisés. Les mesures de revalorisation sont déjà achevées dans seulement 4 % des objets.

En pourcentage, c'est dans les zones alluviales, à savoir dans 49 % des objets ZA, que le besoin de revalorisation par inventaire se fait le plus sentir, puis dans les sites de reproduction de batraciens (41 %). Le graphique suivant montre ce que cela signifie en chiffres pour les différents inventaires:

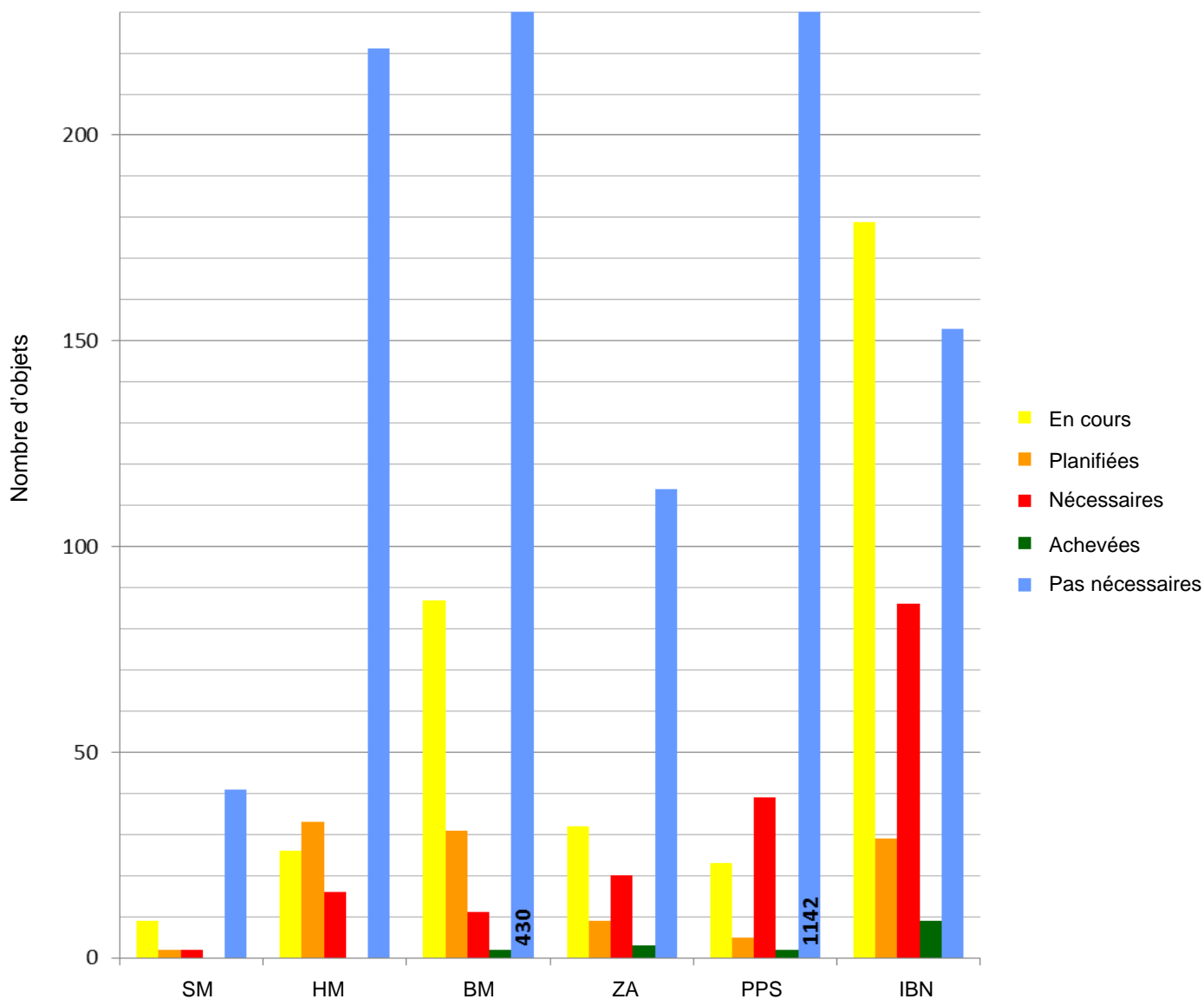


3.5 Mesures de lutte contre les espèces exotiques

Des mesures de lutte contre les espèces exotiques sont-elles nécessaires ? → Oui, en cours / Oui, planifiées / Oui, nécessaires / Non, pas nécessaires / Non, déjà achevées

Les cantons ont donné des indications sur les espèces exotiques pour presque la moitié des objets (46 %). On remarque que pratiquement aucune mesure n'est signalée comme « achevée ». Cela s'explique d'une part par la relative nouveauté du thème et, d'autre part, par le fait que la lutte contre les espèces exotiques est une opération de longue haleine. Un grand nombre de cantons estiment qu'il est explicitement inutile de prendre des mesures dans de nombreux objets (35 % de tous les objets).

Les sites de reproduction de batraciens sont de loin ceux pour lesquels il est fait le plus mention de problèmes d'espèces exotiques (303 objets, soit 36 % de l'inventaire). Il faut cependant s'attendre à ce que l'amélioration des connaissances sur les objets PPS y fasse également ressortir de nouveaux problèmes d'espèces exotiques.



3.6 Urgence

Une action urgente est-elle nécessaire dans l'objet (très mauvais état, nette dégradation) ? →
Oui / Non

Les cantons estiment qu'il est urgent d'intervenir dans 1235 objets. En chiffres, il s'agit principalement d'objets PPS et BM (respectivement 748 et 225 mentions). Par rapport au nombre d'objets figurant dans l'inventaire, de nombreux sites marécageux sont également concernés, puisque 22 % d'entre eux, soit 23 objets, nécessitent une action urgente.

Sur l'ensemble des inventaires, cette question reste sans réponse pour 2516 objets (42 %). Cela pourrait indiquer que tous les objets ne sont pas suffisamment connus pour pouvoir être évalués rapidement et de façon concluante.

Marais et sites marécageux

Action urgente nécessaire	SM	%	HM	%	BM	%
Oui	23	22	81	15	225	19
Non	37	36	191	34	457	38
Pas de données	44	42	285	51	520	43
Total	104	100	557	100	1202	100

Zones alluviales, prairies et pâturages secs, sites de reproduction de batraciens

Action urgente nécessaire	ZA	%	PPS	%	IBN	%
Oui	40	13	748	25	136	16
Non	151	50	1000	34	326	39
Pas de données	111	37	1186	40	370	44
Total	302	100	2934	100	832	100

4 Conclusion

4.1 Protection des biotopes

La mise en œuvre des inventaires des biotopes et des sites marécageux d'importance nationale ne cesse de progresser. Il faut en outre relever la diversité des mesures prises pour les entretenir et les revaloriser (revitalisation, renaturation).

Il faut achever la mise en œuvre des marais et des sites marécageux en priorité, mais aussi accorder une plus grande attention aux zones alluviales et aux sites de reproduction de batraciens. Le délai qui a été fixé avec largesse pour la mise en œuvre de l'inventaire PPS permet une planification réaliste et nécessite de prioriser les objets particulièrement menacés.

Malgré les nombreuses mises sous protection et le régime de mesures de gestion et d'entretien, nombre d'objets réclament une attention particulière: les revalorisations ou la lutte contre les espèces exotiques sont des investissements à long terme, qui permettent d'améliorer ou de conserver la qualité d'un objet. Le fait que des actions urgentes soient considérées nécessaires dans plus de 1000 objets est à prendre au sérieux. Pour répondre à ce besoin, il faudra une fois de plus une planification réfléchie, étant donné les maigres ressources à disposition.

4.2 Questionnaire

La plupart des cantons ont répondu dans les délais. Un bon nombre d'entre eux ont exprimé un avis positif sur la nouvelle structure du questionnaire, bien qu'ils aient dû parfois investir un temps considérable. Cette procédure qui regroupe tous les biotopes permet de simplifier les travaux et d'obtenir une meilleure vue d'ensemble.

4.3 Suite des travaux

Les résultats de l'enquête seront pris en considération pour les prochaines conventions RPT. L'OFEV s'appuiera sur ce nouveau bilan et sur les besoins au plan national pour élaborer prochainement des propositions pour l'exécution à l'attention des cantons (février 2011).

A l'avenir, les données seront régulièrement actualisées sur la même base.

Vous trouverez à la page suivante le tableau en format A3 des évaluations par canton (données rendues anonymes).

	N° du canton	Tous les biotopes				SM				HM				BM				ZA				PPS				IBN				
		Nombre d'objets	% d'objets mis en œuvre	contraignante pour les propriétaires fonciers	% d'objets avec règlement d'entretien/gestion	Nombre d'objets	% d'objets mis en œuvre	contraignante pour les propriétaires fonciers	% d'objets avec règlement d'entretien/gestion	Nombre d'objets	% d'objets mis en œuvre	contraignante pour les propriétaires fonciers	% d'objets avec règlement d'entretien/gestion	Nombre d'objets	% d'objets mis en œuvre	contraignante pour les propriétaires fonciers	% d'objets avec règlement d'entretien/gestion	Nombre d'objets	% d'objets mis en œuvre	contraignante pour les propriétaires fonciers	% d'objets avec règlement d'entretien/gestion	Nombre d'objets	% d'objets mis en œuvre	contraignante pour les propriétaires fonciers	% d'objets avec règlement d'entretien/gestion	Nombre d'objets	% d'objets mis en œuvre	contraignante pour les propriétaires fonciers	% d'objets avec règlement d'entretien/gestion	
Cantons avec petit nombre: <100	5	27	93	7	78	2	100	100	0	8	100	0	100	13	100	0	100	0	0	0	0	4	50	0	0	0	0	0	0	0
	6	66	42	36	97	1	100	0	100	5	100	100	100	16	100	100	100	0	0	0	0	39	3	0	95	5	100	60	100	
	7	51	75	78	96	0	0	0	0	0	0	0	0	1	100	100	100	5	100	100	100	22	73	77	95	23	70	74	96	
	11	9	67	67	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	57	57	100	2	100	100	100	
	14	93	32	43	67	2	0	50	50	8	50	63	63	18	44	61	78	3	33	67	33	55	31	35	69	7	0	29	43	
	15	54	80	83	96	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	78	82	96	9	89	89	100	
	16	90	46	66	80	0	0	0	0	0	0	0	0	3	100	100	100	3	67	100	100	67	28	58	73	17	100	82	100	
	18	80	100	95	100	4	100	100	100	22	100	100	100	43	100	100	100	3	100	100	100	2	100	50	100	6	100	50	100	
	19	92	34	36	17	3	100	33	0	17	100	0	0	8	100	0	13	1	100	0	0	51	4	41	16	12	0	92	58	
	25	40	100	100	80	1	100	100	0	18	100	100	67	16	100	100	100	1	100	100	0	2	100	100	100	2	100	100	100	
TOTAL	602	60	61	76	13	85	69	46	78	95	64	67	118	92	76	91	16	81	88	75	294	34	48	70	83	67	75	88		
Canton avec nombre moyen: de 100 à 250	2	103	67	85	95	0	0	0	0	2	100	100	100	21	67	100	95	6	100	100	100	12	0	42	100	62	76	87	94	
	10	162	15	7	36	4	0	0	0	5	0	20	40	15	27	27	53	17	24	24	24	117	13	0	36	4	50	50	75	
	13	231	52	50	68	4	100	100	100	31	81	74	100	35	86	89	94	18	100	100	89	105	13	12	47	38	79	68	66	
	17	174	78	39	64	6	50	50	0	19	95	26	95	104	90	46	70	3	100	67	100	29	28	0	28	13	77	69	77	
	20	128	80	84	80	3	0	100	67	15	73	87	87	12	75	92	92	3	0	100	100	59	85	76	83	36	89	92	69	
	21	191	63	15	87	1	0	0	100	54	100	33	100	59	97	5	100	5	40	40	100	59	0	0	58	13	54	38	100	
	24	115	96	22	96	0	0	0	0	1	100	100	100	0	0	0	0	2	100	100	100	103	96	15	95	9	89	78	100	
	26	249	91	83	98	4	100	100	100	59	100	100	100	92	100	100	100	5	20	20	100	32	44	16	88	57	100	79	98	
TOTAL	1'353	67	48	78	22	50	64	50	186	131	66	97	338	121	62	88	59	83	64	75	516	58	16	62	232	107	78	86		
Cantons avec grand nombre: >250	1	1092	27	28	69	18	89	56	94	46	96	59	98	160	78	61	84	60	55	68	95	770	7	14	60	38	68	66	100	
	3	720	26	15	46	21	76	76	81	103	73	0	73	178	17	0	96	49	29	35	39	270	3	0	0	99	46	73	46	
	4	499	17	15	27	7	71	29	57	33	55	36	85	65	62	49	80	25	56	56	84	343	1	1	2	26	15	54	85	
	8	281	48	81	78	0	0	0	0	2	100	100	100	24	96	100	92	13	85	100	100	115	86	75	83	127	0	82	68	
	9	389	70	78	93	6	83	100	100	29	97	97	100	125	90	93	100	6	33	50	67	124	65	74	87	99	45	61	91	
	12	345	87	88	91	10	100	90	100	53	98	96	98	115	100	100	100	11	82	82	91	106	61	72	75	50	98	90	94	
	22	368	13	21	35	2	50	100	100	9	89	100	89	23	78	87	100	33	45	100	97	288	0	0	17	13	46	100	100	
	23	282	62	53	68	5	80	80	100	18	94	94	94	56	55	55	96	30	57	57	40	108	55	31	40	65	74	72	94	
TOTAL	3'976	38	39	61	69	83	71	88	293	83	50	87	746	66	58	93	227	51	65	74	2'124	17	19	40	517	43	74	78		
CH	5'931	47	43	66	104	76	69	75	557	101	57	88	1'202	84	61	92	302	59	66	74	2'934	26	21	47	832	64	75	81		